

Version: FDS-HECNFRB-003
Date de version: 06/09/2024

Langue: FR

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement

(UE) n° 2020/878)

Fiche de Données de Sécurité

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Huile essentielle Camomille romaine Bio.

Certifié agriculture biologique par FR-BIO-01. Code produit / Référence du standard: HECNFRB.

Nom botanique : Chamaemelum nobile. Nom INCI : ANTHEMIS NOBILIS FLOWER OIL.

N° EINECS: 283-467-5.

N° CAS: 84649-86-5 (EINEICS) / 8015-92-7 (TSCA).

N° FEMA: 2272 (english flower, oil); 2274 (roman flower extract); 2275

(roman flower oil). N° COE : COE48.

N°FDA: CFR.21 §182.10; CFR.21 §182.20.

N°REACH: NA (<1T/an)

Méthode de production: Distillation à la vapeur d'eau.

Partie utilisée : Fleurs / Flowers.

Origine(s): France.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Ingrédient pour fragrances, arômes, cosmétiques, détergents, produits de

traitement de l'air, de biocides, produits lustrant et mélanges de cires.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : **Nom** : ARCHIVE - Distillerie Bel-Air

Rue: 187 chemin de la cave

Code postal/Ville: 30580 Brouzet-lès-Alès

Pays : France:

Téléphone: +33 (0) 4 22 84 02 00 Site web: Www.belair.bio Email: Contact@belair.bio

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France:

33 (0)1 45 42 59 59.

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Identification des dangers:

H226 Flam. Liq. 3 Liquide et vapeurs inflammables.



H304 Asp. Tox. 1 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H317 Skin Sens. 1B Peut provoquer une allergie cutanée.
 H411 Aquatic Chronic 2 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mises en garde - Prévention

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Wear protective gloves/protective clothing/eye protection.

Mises en garde - Réponse

P301+P330+ EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P331

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P354+ EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Contient

(±)-2(10)-pinen-3-one, 7-methyl-3-methyleneocta-1,6-diene, isobutyl methacrylate, 3,7,7-trimethylbicyclo[4.1.0]hept-3-ene

2.3 Autres dangers

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB. Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

3 Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table.

Substance		Concentration (%)	Limites de concentration spécifiques	Classification
isobutyl 2-methylisocrotonate				
N°CAS	7779-81-9	30.0% ≤C≤ 45.0%		
N°EC	231-941-7			
N°IDX				
Numéro				



d'enregistre				
ment				
isopentyl 2-me	ethylcrotonate			
N°CAS	10482-55-0	3.0% ≤C≤ 22.0%		
N°EC	233-985-2			
N°IDX				
Numéro				
d'enregistre				
ment				
2-methylbutyl	2-methylisocrotor	ate	1	
N°CAS	61692-77-1	3.0% ≤C≤ 22.0%		
N°EC	262-900-1			
N°IDX				
Numéro				
d'enregistre				
ment				
isobutyl isobut	tyrate			
N°CAS	97-85-8	2.0% ≤C≤ 9.0%		H226 Flam. Liq. 3
N°EC	202-612-5			H336 STOT SE 3 H336
N°IDX				H412 Aquatic Chronic 3
Numéro				
d'enregistre				
ment				
$(1\alpha,3\alpha,5\alpha)$ -6,6	-dimethyl-2-methy	vlenebicyclo[3.1.1]he	eptan-3-ol	
N°CAS	1674-08-4	2.0% ≤C≤ 7.0%		
N°EC	216-813-0			
N°IDX				
Numéro				
d'enregistre				
ment				
	2-methylisocrotona			
N°CAS	61692-78-2	C≤ 6.0%		
N°EC	262-901-7			
N°IDX				
Numéro				
d'enregistre				
ment				
(±)-2(10)-piner			1	
N°CAS	30460-92-5	1.3% ≤C≤ 6.0%		H315 Skin Irrit. 2
N°EC	250-211-9			H317 Skin Sens. 1
N°IDX				
Numéro				
d'enregistre				
ment				
butyl 2-methyl			T	
N°CAS	7785-64-0	C≤ 5.0%		
N°EC	232-084-1			
N°IDX				
Numéro				
d'enregistre				
ment	11			
pin-2(3)-ene [1	_	4.00/ 40 4 5.00/	DA 4	HOOG Flow II 2
N°CAS	80-56-8	1.0% ≤C≤ 5.0%	M=1	H226 Flam. Liq. 3
N°EC	201-291-9		M(Chronic)=1	H304 Asp. Tox. 1
N°IDX				H315 Skin Irrit. 2
Numéro	01-			H317 Skin Sens. 1
d'enregistre	2119519223-			
ment	49-XXXX			



3-methylbutyl	isobutyrate				
N°CAS	2050-01-3	C≤ 5.0%		H226	Flam. Liq. 3
N°EC	218-078-1				·
N°IDX					
Numéro					
d'enregistre					
ment 7-ethyl-1 4-dia	methylazulene				
N°CAS	529-05-5	C≤ 5.0%		H413	Aquatic Chronic 4
N°EC	208-449-6				•
N°IDX					
Numéro					
d'enregistre					
ment	(0) !:				
p-mentha-1,4		C< F 00/	N.4-1	11204	Ass. Tay 1
N°CAS	586-62-9	C≤ 5.0%	M=1	H304	•
N°EC	209-578-0			H317	
N°IDX				H400	·
Numéro	01-			H410	Aquatic Chronic 1
d'enregistre	2119982325-				
ment	32-XXXX				
hexyl butyrate		1	1	1	
N°CAS	2639-63-6	C≤ 5.0%			
N°EC	220-136-6				
N°IDX					
Numéro					
d'enregistre					
ment					
dipentene	430.06.3	C 4 F 00/		11226	El 1: 2
N°CAS	138-86-3	C≤ 5.0%		H226	Flam. Liq. 3
N°EC	205-341-0			H315	Skin Irrit. 2
N°IDX	601-029-00-7			H317	
Numéro	01-			H400	•
d'enregistre	2120766421-			H410	Aquatic Chronic 1
ment	57-XXXX				
p-mentha-1,4	-diene				
N°CAS	99-85-4	C≤ 3.2%		H226	Flam. Liq. 3
N°EC	202-794-6			H315	Skin Irrit. 2
N°IDX				H319	
Numéro	01-			H335	•
d'enregistre	2120780478-			333	
ment	40-XXXX				
camphene	10 /W/W	<u> </u>			
N°CAS	79-92-5	C≤ 3.0%	M(Chronic)=1	H400	Aquatic Acute 1
		€≥ 3.0%	IVI(CITIOTIIC)-1		The state of the s
N°EC	201-234-8			H410	Aquatic Chronic 1
N°IDX					
Numéro	01-				
d'enregistre	2119446293-				
ment	40-XXXX				
	2-methylbutyrate				
N°CAS	27625-35-0	C≤ 3.0%			
N°EC	248-581-1				
N°IDX					
Numéro					
d'enregistre					
ment					
	2-methylbutyrate				
N°CAS	2445-78-5	0.5% ≤C≤ 3.0%		H411	Aquatic Chronic 2
	21.0700	0.070 202 0.070		11-711	90000 011 01110 2



1					
N°EC	219-497-2				
N°IDX					
Numéro					
d'enregistre					
ment					
	ethyleneocta-1,6-d			1	
N°CAS	123-35-3	C≤ 3.0%	M=1	H226	Flam. Liq. 3
N°EC	204-622-5		M(Chronic)=1	H304	Asp. Tox. 1
N°IDX				H315	Skin Irrit. 2
Numéro	01-			H319	•
d'enregistre	2119514321-			H400	·
ment	56-XXXX			H411	Aquatic Chronic 2
pin-2(10)-ene					
N°CAS	127-91-3	C≤ 3.0%		H226	Flam. Liq. 3
N°EC	204-872-5			H304	Asp. Tox. 1
N°IDX				H315	Skin Irrit. 2
Numéro	01-			H317	Skin Sens. 1
d'enregistre	2119519230-				
ment	54-XXXX				
2-Propenoic ac	cid, 2-methyl-, 2-m	ethylbutyl ester			
N°CAS	60608-94-8	C≤ 3.0%	STOT SE 3; H335:	H315	Skin Irrit. 2
N°EC	262-324-0		C ≥ 10 %	H319	Eye Irrit. 2
N°IDX	607-134-00-4			H335	STOT SE 3 H335
Numéro					
d'enregistre					
ment					
p-mentha-1(7)	,2-diene		+		
N°CAS	555-10-2	C≤ 3.0%		H226	Flam. Liq. 3
N°EC	209-081-9			H304	Asp. Tox. 1
N°IDX					
Numéro					
d'enregistre					
ment					
isobutyl metha	acrylate				
N°CAS	97-86-9	C≤ 3.0%		H226	Flam. Liq. 3
N°EC	202-613-0			H315	Skin Irrit. 2
N°IDX	607-113-00-X			H317	Skin Sens. 1B
Numéro	01-			H335	
d'enregistre	2119488331-				
ment	38-XXXX				
3-methylpenty		1	1	1	
N°CAS	39230-59-6	C≤ 3.0%			
N°EC	254-367-9	2= 2:3/3			
N°IDX					
Numéro					
d'enregistre					
ment					
	lbicyclo[4.1.0]hept	t-3-ene		1	
N°CAS	13466-78-9	C≤ 2.8%		H226	Flam. Liq. 3
N°EC	236-719-3	C3 2.0/0		H304	
N°IDX	230 / 13-3			H315	Skin Irrit. 2
Numéro	01-			H317	Skin Sens. 1
d'enregistre	2119520252-			11317	CAMI SCHOLE
ment	55-XXXX				
p-cymene [1]	33-7///				
N°CAS	99-87-6	C≤ 2.0%	Inhalation: ATE =	H226	Flam. Liq. 3
N°EC	202-796-7	CS 2.070	3 mg/L (Vapours)	H304	Asp. Tox. 1
N°IDX	601-094-00-1		Jilig/ L (vapours)	H331	Acute Tox. 3 INHALATION
IN IDV	001-094-00-1			11221	Acute TOX. 3 INTIALATION



1					
Numéro	01-			H411	Aquatic Chronic 2
d'enregistre	2119956657-				
ment	21-XXXX				
	cid, 2-methyl-, 3-m		I		
N°CAS	7336-27-8	C< 1.0%	STOT SE 3; H335:	H315	Skin Irrit. 2
N°EC	230-849-4		C ≥ 10 %		Eye Irrit. 2
N°IDX	607-134-00-4			H335	STOT SE 3 H335
Numéro					
d'enregistre					
ment					
pentyl isobuty			T	1	
N°CAS	2445-72-9	C≤ 1.0%			
N°EC	219-494-6				
N°IDX					
Numéro					
d'enregistre					
ment					
DL-borneol					
N°CAS	507-70-0	C≤ 0.5%		H315	Skin Irrit. 2
N°EC	208-080-0			H411	Aquatic Chronic 2
N°IDX					
Numéro	01-				
d'enregistre	2120768418-				
ment	42-XXXX				
	nyldodeca-2,6,9,11		1		
N°CAS	502-61-4	C≤ 0.1%		H304	Asp. Tox. 1
N°EC	207-948-6				
N°IDX					
Numéro					
d'enregistre					
ment					
3-methylpenty		0.0000			
N°CAS	84254-84-2	C≤ 0.05%			
N°EC	282-529-9				
N°IDX					
Numéro					
d'enregistre					
ment					
caryophyllene		0:0055		1100	A T 4
N°CAS	87-44-5	C≤ 0.05%		H304	Asp. Tox. 1
N°EC	201-746-1			H317	
N°IDX	04			H413	Aquatic Chronic 4
Numéro	01-				
d'enregistre	2120745237-				
ment	53-XXXX				
cineole					
N°CAS	470-82-6	C≤ 0.05%		H226	Flam. Liq. 3
N°EC	207-431-5			H317	Skin Sens. 1B
N°IDX					
Numéro	01-				
d'enregistre	2119967772-				
ment	24-XXXX				
geranyl acetat		T	1	1	
N°CAS	105-87-3	C≤ 0.05%		H315	Skin Irrit. 2
N°EC	203-341-5			H317	
N°IDX				H412	Aquatic Chronic 3
Numéro	01-				
d'enregistre	2119973480-				



ment 35-XXXX

[1] Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

4 Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux :

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).

Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance.

Transporter la victime hors de la zone de danger.

Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte.

En cas d'inhalation:

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Pas de réanimation bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un masque Ambu ou un respirateur.

Si la respiration est irrégulière ou interrompue, pratiquer la respiration artificielle.

Après contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Après un contact cutané, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.

Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

En cas d'ingestion :

Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes.

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Protection des sauveteurs :

Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin :

Traitement symptomatique.

Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Mousse.

Poudre d'extinction.

Dioxyde de carbone (CO2).

Sable

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers



Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

Informations complémentaires

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.

Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.

Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.

Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.

Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Mettre les personnes en sécurité.

Assurer une ventilation adéquate.

Utiliser une protection respiratoire appropriée.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.

En cas de fuite de gaz ou d'entrée dans les voies d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Veiller à ce que toutes les eaux usées soient recueillies et traitées par une usine de traitement des eaux usées.

Ne pas laisser entrer dans les eaux de surface ou dans les égouts.

Contenir les fuites ou déversements dans des armoires avec des plateaux amovibles.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.

Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.

Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales. Ventiler la zone concernée.

Absorber avec une substance liant les liquides (ex: sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel).

6.4 Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7. Elimination des déchets : voir la section 13.

Equipements de protection individuelle : voir la section 8.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection :

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Retirer les condensats de fumée périodiquement des hottes aspirantes, des conduits et autres surfaces (porter des vêtements de protection individuelle!) car il y a un risque d'incendie.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Tenir à l'écart des sources de chaleur (par exemple, des surfaces chaudes), des étincelles et des flammes nues.

Établir la mise à la terre des conteneurs, des appareillages, des pompes et des installations de ventilation.

Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).

Ne mettez pas de chiffons imprégnés de produits dans vos poches de pantalon.

Prévoir des conteneurs de rétention, par exemple, un plancher sans écoulement.

Les vapeurs/aérosols doivent être contenus directement au point d'origine.

Éviter de respirer les gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.



Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire appropriée.

Les vêtements de ville doivent être rangés séparément des vêtements de travail.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser un drainage isolé pour empêcher un déversement sur le sol.

Précautions pour le stockage en commun :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matériaux combustibles.

Conserver dans l'emballage d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des matières combustibles.

Informations complémentaires sur les conditions de stockage :

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

f 8 Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle :

Substance Valeur Unité Type

Aucune donnée disponible.

Valeurs limites biologiques:

Pas de données disponibles

Limites d'exposition en utilisation prévue :

Pas de données disponibles

Remarque:

Pas de données disponibles

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :



Protection des yeux et du visage

Protection oculaire appropriée :

Lunettes de protection.

Protection de la peau

Protection des mains :

Type de gants appropriés :

Porter des gants de protection.

Matériau approprié :

Caoutchouc butyle.



Mesures de protection des mains supplémentaires :

Ne pas porter de gants à proximité de machines et des outils rotatifs.

N'utiliser les gants qu'une seule fois.

Remarque:

Pour manipuler des substances chimiques, des gants de protection répondant aux normes CE (avec les quatre chiffres de contrôle) doivent être portés.

La qualité des gants de protection à résistance chimique doit être choisie en fonction de la concentration et la quantité spécifiques des substances dangereuses sur le lieu de travail.

Pour des besoins particuliers, il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection mentionnés ci-dessus aux produits chimiques auprès du fournisseur de ces gants.

Les délais de rupture et les propriétés de gonflement de la matière doivent être pris en considération.

Protection du corps :

Vêtement de protection approprié :

Blouse de laboratoire.

Protection respiratoire : Appareil de protection respiratoire :

Porter une protection respiratoire.

Remarque:

La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeurs/aérosols/particules) qui peut être atteinte lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un

appareil respiratoire isolant doit être utilisé.

Respecter les délais d'usure tels que spécifiés par le fabricant.

Utiliser seulement l'équipement de protection respiratoire homologué CE doté d'un numéro de contrôle à quatre chiffres.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Pas de données disponibles

Contrôle de l'exposition des consommateurs :

Pas de données disponibles

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Liquide

Couleur : Incolore À Jaune Verdâtre

Odeur : Fruitée, Aromatique, Chaude Et Herbacée

Pas de données disponibles
 Point de fusion/point de congélation
 Pas de données disponibles
 Point initial d'ébullition et intervalle
 Pas de données disponibles

d'ébullition

Point d'éclair : >52°C

Inflammabilité : Pas de données disponibles Limites supérieures/inférieures : Pas de données disponibles

d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Pression de vapeur: Pas de données disponiblesDensité de vapeur: Pas de données disponibles

Densité relative : 0.89 - 0.92

Solubilité(s) : Insoluble Dans L'eau ; Soluble Sans Les Corps Gras Et Dans L'alcool

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non applicable

(valeur log)

Température d'auto-inflammabilité: Pas de données disponibles



Température de décomposition : Pas de données disponibles

Viscosité dynamique : Non applicable

Viscosité cinématique: Pas de données disponiblesPropriétés comburantes: Pas de données disponiblesSolubilité dans d'autres solvants: Pas de données disponibles

Caractéristiques des particules : Non applicable

9.2 Autres informations de sécurité

Informations concernant les classes de danger physique

Pas de données disponibles

Autres caractéristiques de sécurité

Pas de données disponibles

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë:

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Toxicité aiguë par voie cutanée :

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Toxicité aiguë par inhalation:

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Corrosion/irritation cutanée:

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles



<u>Lésions oculaires graves/irritation</u>:

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Sensibilisation de la peau :

Le produit est classé Skin Sens. 1B selon le réglement de référence.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Substances:

Pas de données disponibles

<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)</u>:

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle) :

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Cancérogenicité:

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Toxicité pour la reproduction :

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Mutagénicité des cellules germinales :

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Sensibilisation des voies respiratoires :

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Informations complémentaires :

Pas de données disponibles

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien :

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Substances:

Pas de données disponibles

12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Substances:

Pas de données disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Substances:



Pas de données disponibles

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

Substances:

Pas de données disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7 Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination des produits/emballages :

Codes déchet :

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Options de traitement des déchets :

Élimination appropriée/Produit :

Déchets exigeant une surveillance spéciale.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Livraison à une société agréée en élimination des déchets.

Élimination appropriée/Emballage:

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Remarque:

Collecter les déchets séparément.

Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.

Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.

En ce qui concerne les déchets, ils doivent être vérifiés, si une autorisation de transport est nécessaire.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

14 Informations relatives au transport

		Transport terrestre (ADR/RID):	Transport fluvial (ADN) :	Transport maritime (IMDG) :	Transport aérien (ICAO-TI/IATA- DGR) :
14.1	Numéro ONU:	1197	1197	1197	1197
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU:		EXTRAITS LIQUIDES POUR AROMATISER		EXTRAITS LIQUIDES POUR AROMATISER

14.5	Classe(s) de danger pour le transport:				
	Classe ou division:	3	3	3	3
	Étiquette (s) de danger :	•	***	•	,,
14.4	Groupe d'emballage :	III	III	III	III

14.5 Dangers pour l'environnement

Pas de données disponibles

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de données disponibles

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas de données disponibles

Informations complémentaires

Transport terrestre (ADR/RID) :

Quantité limitée (LQ) :

51

Tunnel restriction code:

D/E.

Catégorie de transport :

3.

Transport fluvial (ADN):

Quantité limitée (LQ) :

5L.

Transport maritime (IMDG):

Quantité limitée (LQ) :

5L.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR):

Quantité limitée (LQ) :

5L

15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n $^\circ$ 1272/2008.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles



16 Autres informations

Indication des changements

Sections 1 : Ajout d'informations complémentaires. Section 3 : Mise à jour des fourchettes de concentration.

Légende des abréviations et acronymes

N° CAS: Numéro du Chemical Abstract Service. IATA: International Air Transport Association.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD : Directive Préparation Dangereuses. N° ONU: Numéro des Nations Unies. N° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR: Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables. ADR/RID: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement

concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Conforme à l'ATP 18, règlement (UE) n°2022/692.

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Flam. Lig. 3	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Asp. Tox. 1	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.
H317	Skin Sens. 1B	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux
H331	Acute Tox. 3 INHALATION	Toxique par inhalation.
H335	STOT SE 3 H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	STOT SE 3 H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges
H400	Aquatic Acute 1	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Aquatic Chronic 1	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Aquatic Chronic 2	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Aquatic Chronic 3	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H413	Aquatic Chronic 4	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

Informations complémentaires

Date de création : 20/04/2020 Date de version : 06/09/2024 Date d'impression : 06/09/2024

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles et sur les réglementations européennes et nationales. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit



notamment dans le cas d'utilisations non prévues.Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1.Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.